

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

D 2024 - 021

## COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 02 avril 2024



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	25
Nombre de votants	22

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, Premier Adjoint

*Présents* : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, A. COLSON, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

*Pouvoirs* :

C. CAVAILLES donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

L. SAUD donne pouvoir à P. MEGE

J. L. MICHEL donne pouvoir à O. ROMAN

*Absents* : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

*Secrétaire de séance* : Valérie BOCCASSINO

### Objet : Budget primitif 2024

Madame Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 26 mars 2024 comme suit :

#### Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du projet de budget primitif pour l'exercice 2024 se décompose comme suit (*le détail est présenté en annexe 1*) :

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E.legalite.com

70\_DE-030-213002116-20240402-D2024\_021-B

Dépenses (en euros) :

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant BP 2024</b>
011	Charges à caractère général	842 070.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 529 500.00
73	Atténuation de produits	54 730.00
65	Charges de gestion courante	445 557.04
66	Charges financières	51 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dotations aux amortissements	796 038.01
023	Virement à la section d'investissement	0.00
002	Résultat reporté	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>3 718 895.05</b>

Recettes (en euros) :

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant BP 2024</b>
13	Atténuation de charges	20 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	222 218.12
73	Impôts et taxes	265 000.00
731	Fiscalité locale	1 989 038.01
74	Dotations et participations	1 100 360.00
75	Autres produits de gestion courante	13 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	1 379.00
002	Résultat reporté	107 899.92
<b>TOTAL</b>		<b>3 718 895.05</b>

#### Section d'investissement

La section d'investissement du projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 se décompose (le détail est présenté en annexe 1) :

Dépenses (en euros) :

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant BP 2024</b>
20	Immobilisations incorporelles	7 100.00
204	Subventions d'équipement versées	2 500.00
21	Immobilisations corporelles	636 878.05
23	Immobilisations en cours	489 442.64
16	Emprunt et dettes assimilés	350 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00
13	Subventions d'investissement	3 000.00
RESTES A REALISER		232 053.61
001	Résultat reporté	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 721 974.30</b>

**Recettes (en euros) :**

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant BP 2024</b>
13	Subventions d'investissement	74 280.00
16	Emprunt et dettes assimilés	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	195 000.00
28	Amortissements des immobilisations	796 038.01
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
RESTES A REALISER		452 369.27
001	Résultat reporté	204 287.02
<b>TOTAL</b>		<b>1 721 974.30</b>

Vu le débat d'orientation budgétaire du 07 février 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (2 voix contre : B. BAILLET et C. CAVAILLES et 3 abstentions : R. SAINTOT, A. COLSON, V. BOCCASSINO),

**ARTICLE UNIQUE** : approuve le budget primitif 2024 susmentionné.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD – TRINQUIER

  
Maire de REDESSAN



<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	